

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 4 décembre 2009 établissant le tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2010

NOR : DEVK1001758A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 87-997 du 10 décembre 1987 modifié relatif au statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ;

Vu les décrets n° 94-1016 et n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifiés fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en date du 1^{er} décembre 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^e classe au titre de l'année 2010 les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^e classe désignés ci-après :

TAUFFLIEB Bruno ;
FOURE Francis ;
LANDREAU Dominique ;
PELAT Yves ;
TELLIER-SIMENEL Jean-Marc ;
PHILIPPE Bertrand ;
TOUSSAINT Maryse ;
HARROUE Gilles ;
BORDAS Sylvie ;
NAUWELAERS Christophe.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Pour la directrice des ressources humaines empêchée :
*Le sous-directeur des personnels administratifs,
techniques, d'exploitation et des transports terrestres,*

E. SAFFROY